



BEATT
Grande Arche – Paroi Sud
92055 La Défense Cedex

A l'attention de M. PANHALEUX Jean
Directeur du BEATT

Lyon, le

Vos Références : *Rapport d'enquête technique affaire n°BEATT-2018-16*
Notre Référence : *DCOS-CES 20-0141 SDe/AG*
Affaire suivie par : *S. DEVILLERS*
Tél. : *04 75 90 24 06*
e-mail : *s.devillers@cnr.tm.fr*

Objet : rapport d'enquête technique sur le heurt du pont autoroutier à Givors (69) par le bateau à passagers Bijou du Rhône le 06 avril 2018
Suites proposées par CNR aux recommandations du rapport BEATT

Monsieur le Directeur,

En date du 15 janvier 2020, vous nous avez adressé le rapport d'enquête technique cité en objet, et vous nous avez demandé, conformément à l'article R. 1621-9 du Code des Transports, les suites que nous proposons de donner aux deux recommandations adressées à CNR. Ces deux recommandations du domaine de la signalisation, s'inscrivent dans une démarche préventive, et sont rappelées ci-dessous :

Recommandation R1, portant sur la signalisation de guidage au niveau du pont autoroutier de Givors :

Etudier et installer une signalisation de balisage du chenal, visible de jour et de nuit, en amont et en aval du pont autoroutier de Givors suivant le guide CEREMA « Signalisation pour la navigation intérieure ».

Recommandation R2, portant sur la signalisation d'information :

Installer une signalisation par panneaux B.11 tels que prévus par l'article A.4241-51-1 du Code des Transports imposant l'obligation d'annonce au passage des ouvrages sur le Rhône à grand gabarit entre les PK16 et 20.

En tant qu'exploitant de la voie d'eau, nous vous faisons part ci-dessous de nos intentions de mise en œuvre de ces recommandations préventives :

Recommandation R1 :

La signalisation de balisage en place est déjà conforme au guide du Cerema. Avec des balises fixes (espars) permettant un repérage radar, améliorer sa visibilité par les navigants, notamment par conditions de faible visibilité (nuit, brouillard, forte pluie...), nécessite une étude des solutions techniques disponibles et/ou mises en œuvre sur d'autres sections à risques de voies navigables à grand gabarit : signaux lumineux, aide à la navigation basée sur l'AIS (AtoNs), ou autre solution technique.

En collaboration avec VNF et avec l'appui des navigants dans le cadre notamment des sous-commission sécurité du bassin Rhône-Saône, CNR propose d'engager une étude de faisabilité visant à disposer à l'horizon de fin d'année 2021 de solutions valides pour améliorer la visibilité du balisage du chenal de jour comme de nuit.

Recommandation R2 :

Les modalités d'installation de panneaux B.11 de part et d'autre du secteur concerné sont en cours, en concertation avec les navigants et VNF dans le cadre des sous-commissions sécurité, et CNR prévoit une mise en place effective des panneaux pour la fin de l'année 2020.

En complément au portage de ces recommandations, et alors que le rapport d'enquête technique du BEATT a établi que « la cause directe de l'accident est la mauvaise approche du pont autoroutier de Givors par le bateau à passagers Bijou du Rhône qui s'est présenté trop à droite de la passe », CNR souhaite également vous informer du projet en cours, en 2020, d'intégration du site de Givors dans le simulateur de navigation du fleuve Rhône.

Au sein du Comité de Pilotage du simulateur de navigation, CNR a en effet porté ce besoin de développement dès 2019 et a décidé de manière volontariste d'en assumer l'intégralité du financement. Nous souhaitons avec conviction que cela puisse contribuer, dans un objectif de sécurité, à la formation des pilotes sur ce secteur identifié par tous comme délicat pour la navigation.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie de recevoir, Monsieur le directeur, mes respectueuses salutations.

Cie NATIONALE DU RHONE
DIRECTION COORDINATION DES OPERATIONS ET SURETE
La Directrice



Valérie CHABRIER